



Programme de formation de l'EASO

Mai 2017



European Asylum Support Office

Programme de formation de l'EASO

Mai 2017

SUPPORT IS OUR MISSION

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2017

Print	ISBN 978-92-9494-533-4	doi:10.2847/387365	BZ-02-17-533-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9494-532-7	doi:10.2847/282968	BZ-02-17-533-FR-N

© BUREAU EUROPÉEN D'APPUI EN MATIÈRE D'ASILE, 2017

Table des matières

Introduction au programme de formation de l'EASO	5
Qu'est-ce que le programme de formation de l'EASO?	6
Qui peut utiliser le programme de formation de l'EASO?.....	7
Parcours de formation pour les agents chargés des dossiers d'asile.....	8
Modules de base pour les autres groupes cibles	9
Comment l'utilisation du programme de formation de l'EASO est-elle contrôlée? ...	10
Comment puis-je me procurer davantage de renseignements sur le programme de formation de l'EASO?.....	11
Liste des modules du programme de formation de l'EASO:.....	12
Module sur l'inclusion	13
Module sur les techniques d'entretien	14
Module sur l'évaluation des éléments de preuve.....	14
Module sur l'entretien avec des personnes vulnérables	15
Module sur l'entretien avec des enfants.....	16
Module sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre.....	16
Module sur la traite des êtres humains	17
Module avancé sur l'inclusion	17
Module sur l'accueil	18
Module sur le règlement Dublin III.....	18
Module sur la directive relative aux procédures d'asile.....	19
Module sur les informations sur le pays d'origine (COI)	20
Module sur l'exclusion	20
Module sur la fin de la protection	21
Module sur la réinstallation	21
Module sur les interprètes.....	21
Module pour les responsables	22
Module sur les droits fondamentaux et la protection internationale dans l'UE.....	22
Module sur le régime d'asile européen commun	23
Module d'introduction à la protection internationale	23
Introduction aux aspects didactiques	24

«La connaissance s'acquiert par l'expérience. Tout le reste n'est que de l'information».

Albert Einstein

Introduction au programme de formation de l'EASO

Le programme de formation de l'EASO, qui tire sa base juridique de l'article 6 du règlement EASO (règlement n°439/2010), est un outil de soutien offrant aux États membres la possibilité de renforcer la capacité et la qualité de leurs services d'asile nationaux. Il vise également à consolider la coopération pratique entre États membres tout en contribuant à la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC) tel qu'établi par le programme de La Haye et, ensuite, le programme de Stockholm. L'EASO a adopté une stratégie de formation (disponible sur le site web de l'EASO www.easo.europa.eu), qui énonce les principes et les procédures qui guideront l'EASO dans la mise en œuvre de son mandat de formation tel que prévu par l'article 6 du règlement (UE) n° 439/2010 portant création de l'EASO:

«Le Bureau d'appui organise et développe des formations destinées aux membres de l'ensemble des administrations et juridictions nationales, ainsi qu'aux services nationaux compétents en matière d'asile dans les États membres (...). Le Bureau d'appui développe ces formations en étroite coopération avec les autorités des États membres compétentes en matière d'asile et, le cas échéant, met à profit l'expertise des établissements d'enseignement et d'autres organisations concernées (...). Les formations proposées sont de haut niveau et elles mettent en évidence les principes-clés et les bonnes pratiques qui permettront de renforcer la convergence des méthodes et décisions administratives et des pratiques juridiques, dans le plein respect de l'indépendance des juridictions nationales».

Qu'est-ce que le programme de formation de l'EASO?

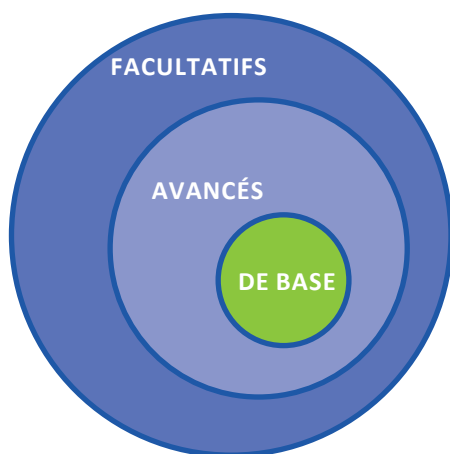
- Un système de formation professionnelle commun qui s'adresse essentiellement aux agents en charge des dossiers d'asile et autres praticiens de l'asile des États de l'UE+.
- Un système de formation comprenant une série de modules interactifs couvrant tout le domaine de la protection internationale et développé dans le cadre de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, et de son Protocole de 1967, des instruments juridiques du régime d'asile européen commun, ainsi que d'autres législations internationales et européennes pertinentes.
- Élaboré par des équipes spécialisées de différents États membres de l'UE+ avec l'aide du groupe de référence de l'EASO.
- Basé sur un mode d'apprentissage mixte, permettant une approche théorique et pratique de la formation en associant une méthode d'apprentissage en ligne et des séances animées par des formateurs. Le matériel de formation est basé sur des études de cas et promeut les bonnes pratiques dans le domaine de la protection internationale.
- Une méthodologie de formation des formateurs est adoptée en vue de soutenir le développement des aptitudes, connaissances et compétences des formateurs qui, à l'issue d'un module de formation, seront capables de former le personnel des administrations nationales, produisant un effet multiplicateur.
- Le matériel de formation est élaboré en anglais et peut être traduit par les États membres de l'UE+ dans leur langue nationale.

Qui peut utiliser le programme de formation de l'EASO?

- Le programme est principalement destiné à être utilisé dans l'UE comme outil d'aide permanent, bien qu'il puisse également servir de manière ponctuelle dans le cadre d'une opération de soutien spéciale ou d'urgence en réponse à des situations spécifiques.
- Il peut cibler d'autres parties prenantes, telles que d'autres autorités nationales pertinentes des États membres de l'UE+, des agences de l'UE, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le monde universitaire, les organisations concernées de la société civile et des pays tiers, comme prévu dans la stratégie d'action extérieure de l'EASO¹. L'accès aux activités de formation est accordé au cas par cas et en fonction des besoins des États membres de l'UE+ et de la disponibilité des ressources humaines et financières.
- Afin de fournir des recommandations sur l'utilisation de son programme de formation, l'EASO a développé un **parcours de formation** avec une série de modules de base, avancés et facultatifs. Les modules de base proposés garantissent que tous les stagiaires d'un groupe cible donné recevront une formation de base identique, les plaçant sur un pied d'égalité. Les modules avancés et facultatifs, quant à eux, aident l'utilisateur à renforcer son niveau de spécialisation.
- Jusqu'ici, cinq groupes cibles sont reconnus: les agents chargés des dossiers d'asile (groupe cible principal pour les modules de formation de l'EASO), les responsables de services d'asile, les chargés de mission, les chercheurs COI et les agents d'accueil. Un parcours de formation spécifique a été élaboré pour le groupe cible des agents en charge des dossiers d'asile et les modules de base ont été identifiés pour les quatre autres groupes cibles.

¹ <https://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-External-Action-Strategy.pdf>

Parcours de formation pour les agents chargés des dossiers d'asile



MODULES DE BASE

- Inclusion
- Techniques d'entretien
- Évaluation des éléments de preuve

MODULES AVANCÉS

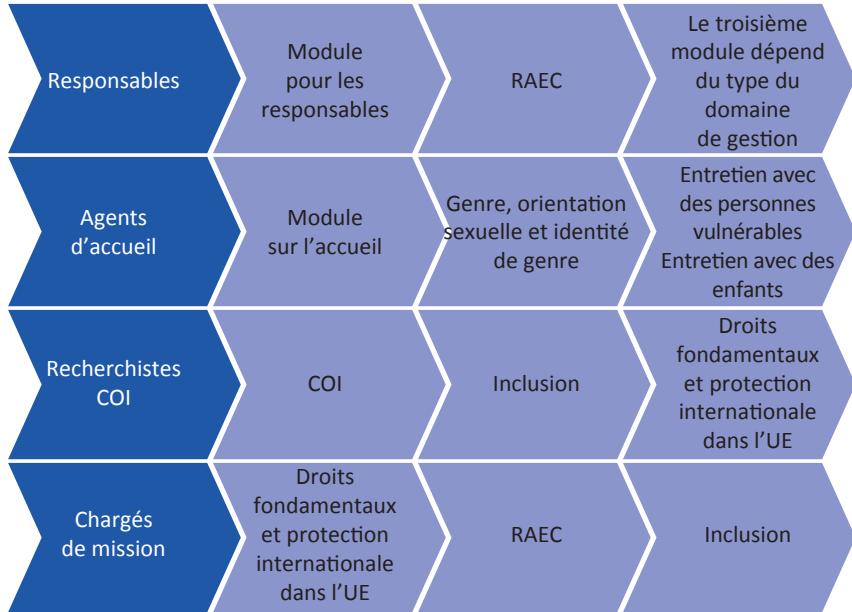
- Entretien avec des personnes vulnérables
- Entretien avec des enfants
- Informations sur les pays d'origine
- Régime d'asile européen commun
- Droits fondamentaux et protection internationale dans l'UE
- Genre, orientation sexuelle et identité de genre
- Exclusion
- Inclusion (module avancé)
- Introduction à la protection internationale

MODULES FACULTATIFS

- Fin de la protection
- Directive relative aux procédures d'asile
- Règlement Dublin III
- Accueil
- Module pour les responsables
- Interprètes
- Réinstallation
- Traite des êtres humains

- Introduction aux aspects didactiques

Modules de base pour les autres groupes cibles



Comment l'utilisation du programme de formation de l'EASO est-elle contrôlée?

- L'EASO a développé un mécanisme spécifique: le cockpit de suivi de la formation, qui surveille et évalue la mise en œuvre des activités de formation de l'EASO aux niveaux national et européen.
- Le cockpit propose une boîte à outils pour la collecte de données statistiques et l'analyse de données quantitatives et offre une vue d'ensemble de la mise en œuvre des outils de formation proposés par l'EASO. Il aide également les États membres à mettre en place et à suivre leurs objectifs nationaux de formation par rapport à l'EASO.
- L'EASO publie chaque année le rapport de formation portant sur la mise en œuvre de son programme de formation aux niveaux national et de l'UE.

Comment puis-je me procurer davantage de renseignements sur le programme de formation de l'EASO?

Si vous souhaitez en savoir plus sur le programme de formation de l'EASO, veuillez contacter training@easo.europa.eu.

Liste des modules du programme de formation de l'EASO:

- Inclusion
- Techniques d'entretien
- Évaluation des éléments de preuve
- Entretien avec des personnes vulnérables
- Entretien avec des enfants
- Genre, orientation sexuelle et identité de genre
- Traite des êtres humains
- Inclusion (module avancé)
- Accueil
- Règlement Dublin III
- Directive sur les procédures d'asile
- Informations sur les pays d'origine
- Exclusion
- Fin de la protection
- Réinstallation
- Interprètes
- Module pour les responsables
- Droits fondamentaux et protection internationale dans l'UE
- Régime d'asile européen commun
- Introduction à la protection internationale
- Introduction aux aspects didactiques

Les modules du programme de formation de l'EASO sont complétés par un manuel du formateur et un manuel de formation. Le manuel du formateur est conçu pour aider les formateurs à dispenser des stages de formation nationaux et de formation des formateurs. Le manuel de formation est un outil supplémentaire, développé pour certains modules, et destiné à servir d'outil de référence pour ceux qui ont déjà effectué le module de formation. Il accompagne en outre les praticiens de l'asile dans leur travail quotidien en leur fournissant un résumé des éléments essentiels du matériel de formation.

Module sur l'inclusion

Le module sur l'inclusion propose une formation concernant l'interprétation et l'application de la convention de Genève de 1951 et son lien avec la directive européenne «Qualification».

Ce module présente, par une méthode interactive structurée, la définition du terme «réfugié» et les motifs donnant droit au bénéfice de la protection subsidiaire. Il explique également des termes clés, tels que «persécution», par rapport au manuel du HCR et à la directive «Qualification»; les motifs de la convention, à savoir la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un certain groupe social ou les opinions politiques, le lien entre la persécution (une crainte fondée) et les motifs de la convention; le principe clé de non-refoulement et d'autres éléments importants pour prétendre au statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire.

À la fin de la formation, les participants auront appris les termes clés et auront pu appliquer ces connaissances grâce à des études de cas réels.



Module sur les techniques d'entretien

L'entretien avec la personne qui demande une protection internationale est l'un des principaux éléments de la procédure d'asile. Dans la plupart des cas, on utilisera les informations recueillies au cours de l'entretien individuel pour déterminer si une personne nécessite une protection internationale. Ce module vise à aider les agents chargés des dossiers d'asile à acquérir les connaissances, les compétences et les comportements leur permettant de conduire des entretiens individuels de manière professionnelle.

Ce module couvre les aspects théoriques et la législation applicable d'un point de vue très pratique. Il encourage l'utilisation d'une technique d'entretien structurée et guide les participants à travers toutes les étapes, de la préparation adéquate jusqu'aux activités qui peuvent s'avérer nécessaires après l'entretien. La méthode de formation interactive offre aussi l'occasion de mettre en pratique différentes techniques d'entretien dans des scénarios spécifiques.

Les participants peuvent approfondir leurs connaissances en la matière grâce aux modules «Entretien avec des enfants» et «Entretien avec des personnes vulnérables».

Module sur l'évaluation des éléments de preuve

Ce module est consacré à l'évaluation des éléments de preuve comme principale méthode d'établissement des faits d'un dossier particulier à travers la collecte, l'examen et la comparaison des éléments de preuve disponibles.

Il part du principe que les cas semblables devraient être traités de façon semblable, de manière juste et cohérente. Il est basé sur une approche structurée d'appréciation de la preuve, qui permet de réduire au minimum le risque de subjectivité dans les affaires individuelles. Le module fournit aux participants les connaissances, les compétences et attitudes nécessaires pour appliquer cette approche structurée dans la pratique. Il les guide à travers les étapes de collecte d'information, d'analyse de la crédibilité et d'évaluation des risques, et les aide à acquérir d'autres connaissances et compétences pour rédiger les éléments pertinents d'une décision. Le module couvre les aspects théoriques et la législation applicable dans une perspective pratique et fournit l'occasion de mettre en pratique les acquis dans des scénarios spécifiques.

Module sur l'entretien avec des personnes vulnérables

Le statut de la personne qui demande la protection internationale comporte une vulnérabilité inhérente. Toutefois, les circonstances personnelles de chaque demandeur le rendent particulièrement vulnérable au cours du processus visant à déterminer la nécessité d'une protection internationale. Les affections médicales et les expériences traumatiques, qui se sont produites dans le pays d'origine, pendant le vol, voire dans le pays d'accueil, peuvent toutes influencer le volume et la qualité des informations que le demandeur est en mesure de fournir au cours de l'entretien individuel. Il est essentiel que les agents chargés des dossiers aient les connaissances, compétences et attitudes nécessaires pour identifier et aborder les besoins spéciaux de ces demandeurs concernant les procédures.

Ce module avancé s'appuie sur le module «Techniques d'entretien». Il suit la même méthode d'entretien structurée tout en soulignant les éléments spécifiques à prendre en considération dans un entretien avec un demandeur qui a des besoins particuliers. De surcroît, le module aide les participants à acquérir des connaissances spécialisées sur la vulnérabilité, le handicap mental et physique, et propose des conseils pour aborder des situations difficiles, ainsi que les besoins de la personne qui conduit l'entretien.



Module sur l'entretien avec des enfants

Des connaissances et des compétences spécifiques sont nécessaires pour s'entretenir avec un enfant, étant donné que ce dernier a une perception du milieu environnant, une mémoire et un sens du temps très différents de ceux d'un adulte. Il est donc important que les agents chargés des dossiers d'asile soient pleinement conscients de ces différences lorsqu'ils mènent un entretien individuel avec un enfant.

Ce module met en exergue le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, qui doit être primordial dans toute action concernant ce dernier.

Il poursuit les objectifs suivants: inculquer aux participants des connaissances et des compétences sur les stades de développement des enfants, leur enseigner des techniques spécifiques d'entretien avec des enfants et leur permettre d'acquérir des connaissances et des compétences concernant la manière d'examiner les informations recueillies auprès d'un enfant.

Le module se fonde également sur la méthode d'entretien structurée, présentée dans le module de base «Techniques d'entretien». Il vise à aider les agents chargés des dossiers à acquérir les compétences pour conduire des entretiens individuels de manière sensible et empathique, tout en tenant dûment compte de l'âge et de la maturité de l'enfant, des différences culturelles et des effets de traumatismes et/ou d'une détresse éventuelle.

Module sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Le module sur le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre (Genre & OSIG) doit fournir aux agents chargés des dossiers suffisamment d'informations, de compétences et de connaissances pour évaluer une demande de protection internationale fondée sur des motifs liés au genre, à l'identité de genre et/ou à l'orientation sexuelle d'une manière tenant compte de la dimension de genre et de l'OSIG.

Dans la procédure de protection internationale, nous devons nous assurer que les personnes ne sont pas défavorisées en raison de leur genre, leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. La recherche a montré que, lorsque le genre et/ou l'OSIG sont concernés, les procédures sur la protection internationale de plusieurs pays ont besoin d'être améliorées à tous les niveaux.

Bien que le nombre total de demandes liées au genre soit bien supérieur à celui des demandes liées à l'OSIG, le module s'efforce d'accorder autant d'attention aux deux motifs, traités séparément et aussi conjointement en cas de chevauchement. L'accent est mis sur les concepts et aspects qui peuvent s'avérer plus délicats pour les agents en charge des dossiers qui sont confrontés à une demande de protection internationale fondée sur le genre et/ou l'OSIG.

Module sur la traite des êtres humains

Le module sur la traite des êtres humains (TEH) se compose de deux niveaux. Le premier niveau vise à sensibiliser tous les fonctionnaires susceptibles d'être en contact avec une victime ou une victime potentielle de la traite des êtres humains. Il a pour objectif de doter les stagiaires des connaissances et des compétences leur permettant de reconnaître les victimes potentielles de traite des êtres humains et de pouvoir gérer la première rencontre avec ces victimes potentielles. Le second niveau est consacré aux victimes de la traite des êtres humains susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale. Il explique aux stagiaires de quelle manière ils doivent préparer et mener un entretien dans le cadre d'une demande d'asile d'une victime ou victime potentielle de la traite et de quelle manière statuer sur une décision relative à une demande de protection pour ces personnes.

Module avancé sur l'inclusion

Ce module fait suite au module de base sur l'inclusion et reflète les résultats de l'apprentissage de connaissances et de compétences avancés. Il comprend une évaluation critique des théories et des principes. Le module se concentre sur les aspects plus complexes des conditions pour bénéficier de la protection internationale, liés à des actes de persécution, aux motifs de la persécution, aux atteintes graves (protection subsidiaire) et à la protection contre la persécution ou contre des atteintes graves.

Les participants examineront d'un œil critique leur propre travail dans le contexte de la pratique de l'État membre et la jurisprudence relative au RAEC appliquant les conclusions tirées de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) et de la Cour européenne des droits de l'homme. Les participants apprendront également à utiliser une méthode d'interprétation du droit de l'UE en l'absence d'orientations de la CJUE afin de résoudre des problèmes d'interprétation complexes concernant les conditions pour bénéficier de la protection internationale. Au terme du module, le participant doit être en mesure de fournir des orientations structurées et détaillées à des collègues concernant des problèmes d'interprétation complexes relatifs aux conditions pour bénéficier de la protection internationale.

Module sur l'accueil

Le module sur l'accueil cible les professionnels qui sont directement en contact avec les personnes demandant la protection internationale dans le contexte de l'accueil, indépendamment de leur employeur (l'État, une organisation non gouvernementale, un entrepreneur privé, une municipalité, etc.). La formation est alignée sur les dispositions de la directive relative aux conditions d'accueil.

Dans le cadre de ce module, les stagiaires étudient le cadre juridique européen et international dans lequel l'actuelle directive relative aux conditions d'accueil a été adoptée. Ils apprennent les différentes phases du processus d'accueil, y compris l'identification des besoins spéciaux des demandeurs de la protection internationale et le travail avec des groupes vulnérables. En outre, les stagiaires sont initiés au rôle de l'agent d'accueil et à un ensemble de compétences susceptibles de leur être utiles dans leur travail quotidien.

Module sur le règlement Dublin III

Ce module apporte aux participants des connaissances et des compétences sur les aspects fondamentaux de l'application du règlement Dublin III et son fonctionnement. Les stagiaires peuvent aussi se familiariser avec la base de données EURODAC et le réseau électronique «Dublinet». Ils acquièrent des connaissances sur l'objectif et le contenu du règlement Dublin III, mais aussi sur la manière d'appliquer des aspects spécifiques de ce règlement, tels que le regroupement familial ou les garanties pour les mineurs non accompagnés.

À la fin de ce module, les stagiaires auront acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour l'application du règlement Dublin III juridiquement contraignant dans un cadre conforme aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

Module sur la directive relative aux procédures d'asile

Ce module décrit une marche à suivre à l'intention de tous les agents chargés des questions d'asile dont le travail est lié à des aspects de la protection internationale, tels que l'accès à la procédure, le traitement des demandes de protection internationale ou la prise de décisions. Il fournit aux stagiaires des informations et des exemples pratiques sur les garanties et principes communs, y compris les obligations de la part des demandeurs et des administrations nationales, que tous les États membres doivent avoir mis en œuvre dans leurs procédures nationales d'asile conformément à la directive relative aux procédures d'asile. Dans ce module, les stagiaires trouveront des explications détaillées sur des questions complexes telles que l'accès à la procédure, la recevabilité, le droit des demandeurs à une assistance juridique et à une représentation, la prise de décisions, les recours effectifs ou les procédures spéciales.



Module sur les informations sur le pays d'origine (COI)

Par COI, on entend les informations factuelles sur le pays d'origine d'une personne qui demande la protection internationale, utilisées par les agents chargés des dossiers et d'autres parties prenantes pour évaluer les demandes de protection internationale. Elles englobent un large éventail d'informations liées au pays du demandeur: cadre juridique, environnements social et culturel, contexte politique, géographie, conditions humanitaires, pratiques en matière des droits de l'homme ou situation en matière de sécurité, etc.

Les COI jouent un rôle important, à différents stades de la procédure, pour déterminer l'octroi de la protection internationale (dans la préparation ou la conduite de l'entretien individuel, mais aussi dans le processus décisionnel). Elles peuvent également servir de base à l'élaboration de politiques.

Ce module a pour principal objectif d'aider les participants à comprendre le rôle essentiel des COI et leurs limites, mais aussi à découvrir les différents aspects des COI, comme la recherche et la production, les sources et les questions concernant les COI. Les stagiaires ont la possibilité d'étudier les stratégies et aptitudes de recherche, les types de sources et l'examen des sources.

Ils sont également formés aux normes de qualité en matière de COI et à la manière d'appliquer des normes de qualité dans la recherche et la production d'informations sur les pays d'origine.

Module sur l'exclusion

Le module sur l'exclusion permet aux agents chargés des dossiers d'asile de se spécialiser dans l'examen et l'application des clauses d'exclusion prévues à l'article premier, sections D, E et F, de la convention de Genève de 1951, qui sont par ailleurs reflétées dans la directive «Qualification». Les stagiaires apprennent également comment l'application de la clause d'exclusion dépend aussi du droit international, de la législation, des politiques et des pratiques nationales, de la jurisprudence nationale ou internationale, comme celle de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme, des orientations du HCR et d'autres organisations ou auteurs importants.

Ils acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer les dispositions de manière rigoureuse, et restrictive, en tenant compte de la charge et du niveau de preuve pertinents dans les cas d'exclusion.

Module sur la fin de la protection

Ce module permet aux agents chargés des dossiers de se spécialiser dans l'application des clauses de révocation et de cessation, et de se familiariser avec d'autres circonstances qui peuvent conduire à la fin d'une protection, comme le refus de renouveler le statut. Les stagiaires apprennent aussi comment interpréter les conditions qui conduisent à la fin de la protection telles qu'énoncées dans la directive «Qualification».

À la fin du module, les stagiaires seront en mesure de comprendre les différentes façons dont la protection prend fin et de savoir comment préparer et rédiger des décisions relatives à la fin de la protection.

Module sur la réinstallation

Ces dernières années, les États membres utilisent de plus en plus la réinstallation comme l'une des solutions durables pour remédier à une situation de réfugié prolongée. Le module a pour objectif de renforcer les connaissances des participants sur la manière de mener à bien les différentes phases du processus de réinstallation. Pour atteindre cet objectif, le contenu du module couvre des aspects clés du processus, de la conception et la planification du programme de réinstallation à la fourniture de services de transfert et postérieurs à l'arrivée, en passant par les modalités de sélection et de pré-départ.

Le public cible du module se compose de fonctionnaires de différents niveaux de l'administration qui sont en charge de l'élaboration et de la planification des programmes de réinstallation, ainsi que de professionnels qui partent en missions de sélection et/ou qui rencontrent des candidats sélectionnés à leur arrivée dans l'État membre.

Module sur les interprètes

Le module est conçu spécifiquement pour les interprètes participant aux entretiens de demande d'asile. Le module explique le rôle d'un interprète, les critères de compétence, les règles relatives à ses tâches durant un entretien personnel et l'importance des principes de confidentialité, de neutralité et d'impartialité. Le module contient des autotests permettant aux stagiaires de vérifier les connaissances acquises en étudiant la partie théorique.

Les connaissances et les compétences obtenues au terme du module permettront aux interprètes de faire leur travail correctement et, partant, à l'agent chargé du dossier d'asile de collecter toutes les informations nécessaires à la prise d'une décision.

Module pour les responsables

Ce module couvre différents aspects des obligations quotidiennes des responsables qui travaillent dans le domaine de la protection internationale. Il porte sur les connaissances théoriques et pratiques et vise à aider les responsables à développer les compétences requises pour s'assurer que leur service offre des normes de qualité, efficaces et conformes aux exigences légales internationales et européennes.

Ce module spécifique cible principalement les responsables qui travaillent avec des agents chargés des dossiers d'asile, par exemple des chefs de services d'asile, des chefs d'équipe dans des services d'asile ou autres responsables dans le domaine de la protection internationale.

D'autres groupes, tels que les chefs d'unité d'accueil et les chefs d'équipe, pourraient également bénéficier de ce module.

Module sur les droits fondamentaux et la protection internationale dans l'UE

Le module sur les droits fondamentaux et la protection internationale dans l'UE présente les droits fondamentaux dans la perspective d'une procédure d'asile. La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne est au centre de ce module. Les dispositions pertinentes de la charte sont présentées et expliquées aux stagiaires dans le cadre des phases consécutives de l'accueil et de la procédure d'asile. Elles sont présentées d'un point de vue à la fois juridique et pratique, en mettant clairement l'accent sur les développements les plus récents tels que la jurisprudence pertinente de la Cour de justice européenne.

Le module cible les praticiens de l'asile et de l'accueil, y compris les agents chargés des dossiers d'asile, les juristes, les experts en COI, les agents d'accueil et autres personnels intervenant à divers stades de la procédure d'asile. Le module est également destiné aux gardes-frontières et aux responsables politiques. Tant le personnel expérimenté que les nouvelles recrues peuvent bénéficier de cette formation.

Le module, développé en étroite coopération avec la FRA et Frontex, est disponible en vue de son utilisation commune par les trois agences.

Module sur le régime d'asile européen commun

Ce module offre une vue d'ensemble sur le régime d'asile européen commun (RAEC) en mettant l'accent à la fois sur les progrès juridiques et pratiques dans le domaine de la protection internationale au sein de l'UE. Il vise à sensibiliser les agents en charge des dossiers et autres praticiens de l'asile pour permettre le développement d'une interprétation commune de leur rôle en tant qu'acteurs centraux de la mise en œuvre du RAEC et autoriser une approche ascendante de l'instauration de ce régime. Il fournit également aux stagiaires les outils disponibles pour mettre en œuvre le RAEC.

Module d'introduction à la protection internationale

Le module d'introduction à la protection internationale expose, dans les grandes lignes, les principaux instruments et la terminologie juridiques en matière d'asile et fournit un bref aperçu des principales étapes du processus de demande d'asile.

Ce module sert d'introduction au travail dans le domaine de la protection internationale, car il dote les stagiaires des connaissances fondamentales sur la protection internationale. Une formation ultérieure est nécessaire pour que les États membres satisfassent aux exigences la législation européenne en matière d'asile relatives à la formation, en particulier les modules de base de l'EASO identifiés pour le groupe cible.

Introduction aux aspects didactiques

Jusqu'en 2015, la session de l'EASO intitulée «Formation des formateurs», qui était spécifique à chaque module du cursus, comprenait une journée d'«Introduction aux méthodes didactiques», organisée dans le cadre du programme général en face à face. Cette formation était de nature générale et se fondait essentiellement sur des exercices pratiques.

Pour répondre à la demande des États membres, à compter de 2016, cette formation sera complétée d'une partie préliminaire en ligne d'environ 12 heures. Ce module sur l'introduction aux aspects didactiques vise à préparer les participants, dans le cadre des sessions de «Formation des formateurs» de l'EASO, à devenir eux-mêmes des formateurs nationaux utilisant les modules de l'EASO. À cet effet, les résultats d'apprentissage escomptés de la composante en ligne sont les suivants: premièrement, les participants doivent être aptes à préparer une formation adaptée à leur public en appliquant différentes méthodologies et principes; deuxièmement, les participants doivent être en mesure d'envisager des méthodes adéquates en vue d'aborder certains défis spécifiques auxquels les formateurs pourraient se voir confrontés lors des formations qu'ils dispenseront. Le programme en face à face se concentrera quant à lui sur une mini-session de formation que les participants devront assurer et qui sera consacrée à un thème spécifique traité dans le module.

